

LE MOULIN A EAU

Dans la région, où les cours d'eau ne manquent pas, on a construit quantité de moulins. Des moulins pour moudre le grain et fabriquer de la farine (farine de blé, de seigle, de sarrasin...), pour presser l'huile (huile de noix, de noisettes, de chènevis...), ou encore pour actionner une scie.

C'est le romain Vitruve qui, au premier siècle avant notre ère, eut, le premier, l'idée d'utiliser l'énergie hydraulique pour faire tourner un moulin. Mais il faudra attendre le IX^{ème} siècle, l'époque carolingienne, pour que le moulin à eau devienne une réalité.

Au moyen-âge, tous ces moulins appartenaient à des seigneurs qui les mettaient à la disposition de leurs sujets en exigeant en retour le paiement d'une « banalité », autrement dit d'une taxe qui pouvait consister en une somme d'argent ou un don en nature.

Par la suite, la plupart des moulins changèrent de mains. Ils devinrent la propriété de ceux qui les faisaient tourner, à savoir les meuniers, et, du coup, la coutume tomba en désuétude. Encore que, comme nous le rappelle E. Guillaume dans son ouvrage sur les moulins de la haute vallée de la Dordogne au XVIII^{ème} siècle, on en trouvait encore, à cette époque, qui étaient restés dans le patrimoine d'une vieille famille d'aristocrates et où il fallait toujours, pour les utiliser, s'acquitter des « banalités » en usage. « Si le moulin du Gris est la propriété du meunier Chaleil et de sa famille, ceux de la Bourboule et de la Vernière appartiennent encore au seigneur de Murat qui perçoit un important fermage ». Et l'auteur de préciser : « Les moulins à farine et à chanvre de la Bourboule font l'objet d'un bail signé en 1728 pour quatre ans contre un loyer annuel s'élevant à 10 livres d'argent, 15 setiers de blé, 18 livres de chanvre peigné, 4 paires de poulets. Les meuniers, Alix Babut, son fils Michel Airagne et son gendre Jean Aubier s'engagent en outre à moudre gratuitement le grain du seigneur ».